



SITE RAMSAR
NUMÉRO
2542

Marais et tourbières des montagnes du Bugey //



FRANCE

Surface :
1 050 ha

Date d'inscription :
22 mars 2024

Coordonnées :
45° 58' N, 5° 36' E

Résumé

Au cœur du massif du Bugey, dans l'Ain, les conditions géologiques (calcaire et phénomènes karstiques) et les dépôts morainiques des dernières glaciations ont favorisé la création de nombreuses zones humides, lacs et tourbières qui constituent un réseau d'écosystèmes encore bien préservés et d'une grande richesse écologique.

Le site Ramsar est composé de 41 de ces zones humides, parmi lesquelles les marais en Jarine et de Vaux ou la tourbière de Cerin.

L'ensemble du site se distingue par deux caractéristiques majeures : une altitude supérieure à 750 mètres et la présence de systèmes tourbeux et marécageux.

Importance internationale

Le réseau de tourbières et de marais des montagnes du Bugey est un exemple remarquable de zones humides d'altitude bien conservées.

La mosaïque d'habitats que composent ces milieux, dont certains sont d'intérêt communautaire, voire prioritaire au titre de la directive Habitat, abrite de nombreuses espèces de faune et de flore menacées à l'échelle mondiale ou rare dans la région.

Le site est également une halte migratoire importante, voire une zone d'hivernage, pour plusieurs espèces d'oiseaux.

Localisation générale

Le site se trouve dans les montagnes du Bugey qui constituent la pointe sud du massif du Jura.

Elles suivent un axe Nord-Sud entre Oyonnax, le Plateau d'Hauteville et Bugey Sud, dans le département de l'Ain.



Marais et tourbières des montagnes du Bugey

Services rendus par les zones humides

Les zones humides du Bugey sont reconnues pour les services qu'elles rendent gratuitement au territoire, vis-à-vis de la quantité et de la qualité de l'eau pour le milieu naturel et pour ses habitants.

Les tourbières ont un rôle important en termes de stockage de carbone ou comme lieux de vie et de reproduction de nombreuses espèces.

Enfin, les zones humides du site jouent un rôle indéniable dans l'économie et la vie du territoire, pour l'activité agricole, le cadre de vie, ou encore les activités de loisir.

Facteurs défavorables

Écosystèmes autrefois très abondants, les marais ont longtemps inspiré de la crainte. Superstitions et manque de connaissance ont conduit à la régression et la dégradation de ces milieux par la modification de leur fonctionnement.

Aujourd'hui, le territoire s'est particulièrement bien approprié l'urgence de préserver les marais.

En modifiant la répartition des précipitations et en provoquant de fortes sécheresses, le changement climatique est le facteur le plus problématique pour le maintien de ces milieux.



Quatre espèces représentatives du site



BÉCASSINE DES MARAIS
(*Gallinago gallinago*)

C'est un limicole qui se nourrit essentiellement de petits invertébrés qu'elle débusque à l'aide de son long bec.

Elle est bien présente sur les grands milieux ouverts du site comme la Jarine, les Loups, Rougemont ou encore Léchère et Teppes. On la contacte sur le terrain presque systématiquement lors de son hivernage entre fin septembre et fin février.



DROSERAS
(*Drosera sp.*)

Ce sont de petites plantes carnivores dont les feuilles sont couvertes de glandes rougeâtres, utilisées pour attraper et digérer de petits insectes. Une adaptation étonnante à la pauvreté nutritive du sol.

A feuilles rondes, longues feuilles ou feuilles obovales : plusieurs espèces se répartissent sur le site selon le degré d'acidité du milieu.



LIPARIS DE LOESEL
(*Liparis loeselii*)

C'est une petite plante discrète, appartenant à la famille des orchidées. Dans notre région, il se rencontre exclusivement dans les marais alcalins, accompagné de petites laiches ou encore de choïn noirâtre.

Très rare à l'échelle de la France, elle est présente sur plusieurs zones humides du site des marais et tourbières du Bugey.

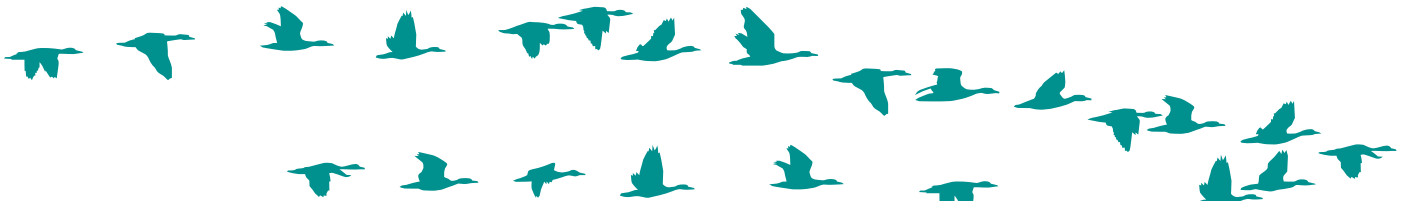


AZURÉ DE LA SANGUISORBE
(*Phengaris teleius*)

C'est un papillon de jour aux ailes ornées de points noir cerclés de blanc.

Pour se développer, sa chenille a besoin de la présence d'une plante hôte spécifique (Pimprenelle) mais également de certaines espèces de fourmis.

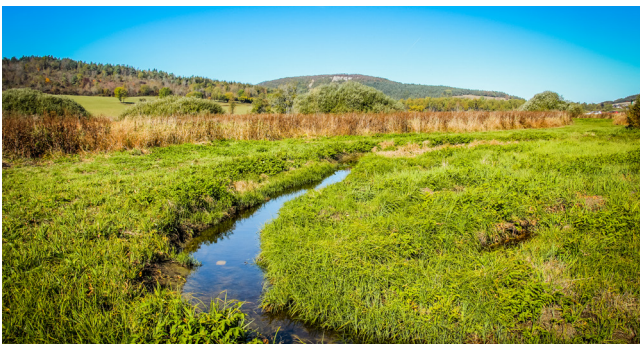
Historiquement présent sur les sites de Vaux, Jarine ou Brénod, il est apparu sur d'autres sites quelques années après leur mise en gestion, comme à Thézillieu.



Gestion et conservation

Le syndicat de rivières Ain Aval et Affluents (SR3A) et le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes mettent en œuvre les plans de gestion visant la préservation et la conservation de ces sites. Les deux structures assurent la coordination à l'échelle du site Ramsar, en lien étroit avec le Département de l'Ain.

Les plans de gestion sont établis par les gestionnaires des sites en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Ils mettent ainsi en œuvre différentes actions : restauration du fonctionnement hydraulique, gestion par le pastoralisme, mise en défens des habitats, amélioration de la connaissance, éducation et sensibilisation à l'environnement, etc. Des stratégies foncières peuvent également être définies sur les secteurs à enjeux.



Biodiversité

Les marais et tourbières du Bugey jouent un rôle important dans la conservation de nombreuses espèces, rares et menacées sur l'ensemble de leur aire de répartition, qu'elle soit locale, régionale, nationale ou européenne. Le site abrite notamment des populations isolées d'espèces que l'on ne retrouve pratiquement pas ailleurs avec des effectifs comparables. C'est le cas du Liparis de Loesel ou de l'Iris de Sibérie (*Iris sibirica*).

La préservation des milieux est essentielle pour assurer un bon état de conservation de ces espèces aux différentes échelles géographiques.

Le site est également une halte migratoire, voire une zone d'hivernage, pour certaines espèces d'oiseaux comme la bécassine des marais, ou de reproduction pour certains passereaux (Tarier des prés, Rousserolles...).



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.